



SYNDICAT DES EAUX DROME-RHONE

Place de la Fraternité
26270 LORIOL-SUR-DROME



EXERCICE 2022

SEPTEMBRE 2023

SOMMAIRE

A. Préambule	4
B. Caractéristiques techniques du service	5
B.1. Caractéristiques générales du service	5
B.1.1. Organisation administrative du service.....	5
B.1.2. Conditions d'exploitation du service.....	6
B.1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
B.1.4. Indicateurs descriptifs	10
B.1.5. Nombre d'abonnés – branchements - compteurs	10
B.2. Ressources en eau	12
B.2.1. Ressources alimentant le service de distribution.....	12
B.2.2. Total des volumes prélevés sur les ressources	12
B.2.3. Système de traitement.....	13
B.2.4. Volumes mis en distribution – importés - exportés	14
B.2.5. Volumes consommés autorisés – volumes consommés – autres volumes	14
B.2.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	15
B.3. Etat du patrimoine.....	16
B.3.1. Réservoirs.....	16
B.3.2. Stations de pompage ou de surpression	16
B.3.3. Réseaux	17
B.3.4. Accessoires du réseau	18
B.3.5. Travaux réalisés.....	18
B.4. Faits marquants de l'exercice.....	20
B.4.1. Indice Linéaire de Pertes (ILP) et rendement de réseau	20
B.4.2. Renouvellement de branchements plomb.....	22
B.4.3. Nettoyage des réservoirs	22
B.4.4. Recherche de fuites.....	22
B.4.5. Consommation électrique.....	23
B.5. Qualité de l'eau	23
B.5.1. Qualité de la ressource.....	23
B.5.2. Qualité de l'eau distribuée	24
C. Tarification de l'eau et éléments financiers.....	25
C.1. Modalités de tarification.....	25
C.2. Facture type 120 m³	26
C.3. Recettes du service	27
C.3.1. Recettes de fonctionnement.....	27
C.3.2. Recettes d'investissement	27
C.4. Recettes du Délégué	27
C.5. Amortissement des immobilisations – Subventions	28
C.6. Remboursement de la dette	28
D. Indicateurs de performance du service	29
D.1. Indicateurs visés par la réglementation	29

D.2. Indicateurs non visés par la réglementation	29
E. Projets à l'étude – programme de travaux 2023	30
F. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	31

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Contrat de DSP en vigueur sur le territoire	6
Tableau 2 : Avenant effectif au contrat de concession	6
Tableau 3 : Indicateurs descriptifs visés par la réglementation	10
Tableau 4 : Autre indicateur descriptif	10
Tableau 5 : Evolution du nombre d'abonnés et de branchements	10
Tableau 6 : Descriptif des ressources exploitées par le SEDR	12
Tableau 7 : Volumes prélevés sur la ressource	12
Tableau 8 : Traitement de l'eau	13
Tableau 9 : Evolution des volumes mis en distribution, importés et/ou exportés	14
Tableau 10 : Volumes consommés autorisés – Volumes consommés – Autres volumes	14
Tableau 11 : Ouvrages de stockage du SEDR	16
Tableau 12 : Ouvrages de pompage ou de suppression du territoire du SEDR	16
Tableau 13: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (Source : RAD 2022).....	17
Tableau 14 :Evolution du nombre d'accessoires de réseaux en 2022	18
Tableau 15 : Travaux réalisés en 2022 par le syndicat	18
Tableau 16 : Travaux réalisés par le délégataire	19
Tableau 17 : Détermination des ratios caractéristiques	20
Tableau 18 : Caractérisation du réseau selon l'ILC.....	20
Tableau 19 : Caractérisation de l'état du réseau selon l'ILP	20
Tableau 20 : Evolution de l'ILP, de l'ILC et du rendement.....	21
Tableau 21 : Evolution de l'ILP par secteur	21
Tableau 22 : Evolution de la consommation électrique du service	23
Tableau 23 : Détail des tarifs applicables au 01/01/2023	26
Tableau 24 : Prix du service public de l'eau pour une facture de 120 m ³	26
Tableau 25 : Recettes du délégataire	28
Tableau 26 : Etat de la dette	28
Tableau 27 : Annuité de la dette	28
Tableau 28 : Indicateurs visés par la réglementation (tous services)	29
Tableau 29 : Autres indicateurs (en principe seulement pour services disposant d'une CCSPL)	29

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Réservoirs Les Monts de Savasse (Savasse)	4
Figure 2 : Carte des communes membres en 2022	5
Figure 3 : Répartition par ressources des volumes produits sur l'exercice 2022	13
Figure 4 : Répartition des volumes consommés autorisés en 2022	15
Figure 5 : Volumes du cycle de l'eau potable 2022	15
Figure 6 : Evolution des volumes consommés autorisés, de pertes et du rendement du SEDR.....	22
Figure 7 : Répartition du prix de l'eau au 01/01/2023	27

A. PREAMBULE

Le présent rapport est établi conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui prévoient notamment que :

- ✓ Le président présente au comité syndical un **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable**, destiné entre autres à l'information des usagers ;
- ✓ Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;
- ✓ Le rapport et l'avis du comité syndical sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du même code.

Les éléments exposés dans ce rapport s'appuient en grande partie sur les **Rapports Annuels du Délégitaire (RAD)**, exercice 2022, auquel il est utile de se reporter pour plus de détails sur les données de l'exploitation.

Les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performances apparaissant dans le rapport, correspondent à ceux visés dans le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, concernant le contenu du RPQS.

Leur production relève, pour certains, du délégataire, pour d'autres de la collectivité délégante ou d'autres organismes publics. La définition et le mode de calcul de ces indicateurs peuvent être consultés sur le site Internet suivant : <http://services.eaufrance.fr>



Figure 1 : Réservoirs Les Monts de Savasse (Savasse)

B. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

B.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE

B.1.1. Organisation administrative du service

Le Syndicat des Eaux Drôme-Rhône (SEDR) est compétent sur la production et la distribution de l'Eau Potable.

Il compte 9 communes adhérentes :

- | | |
|-----------------|--------------------|
| ✓ Clionsclat | ✓ Loriol-sur-Drôme |
| ✓ Condillac | ✓ Mirmande |
| ✓ Grâne | ✓ Saulce-sur-Rhône |
| ✓ La Coucourde | ✓ Savasse |
| ✓ Les Tourettes | |

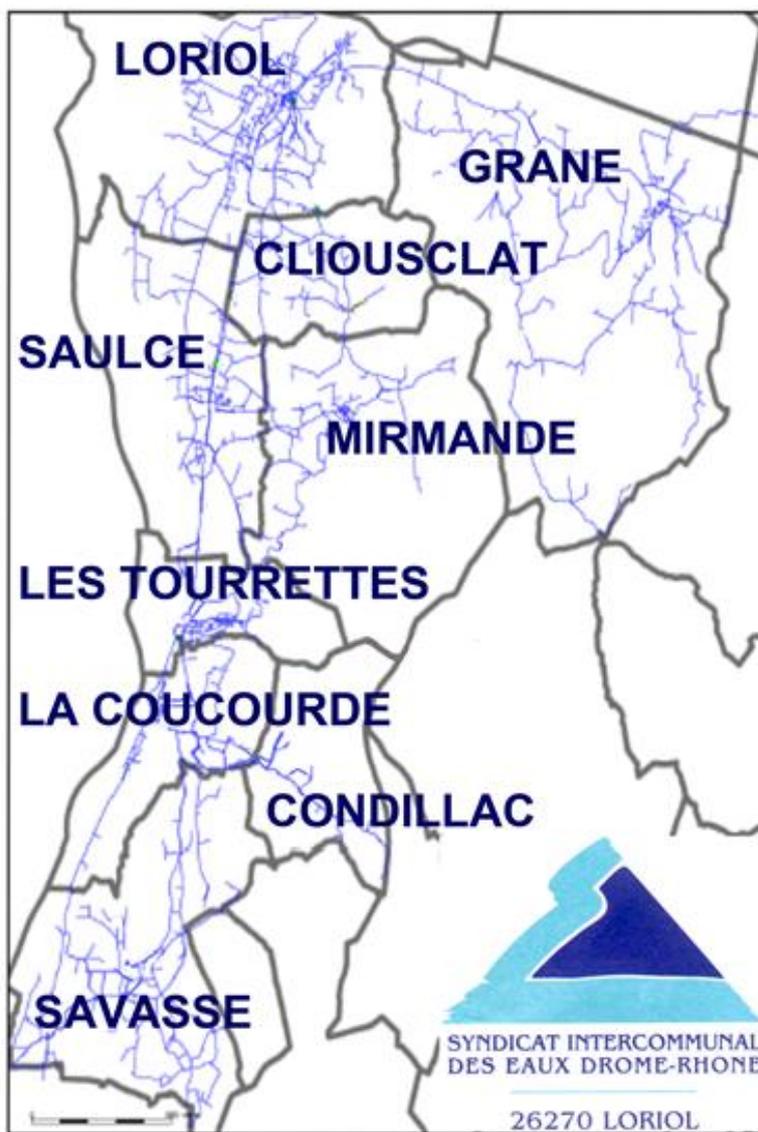


Figure 2 : Carte des communes membres en 2022

Le service est encadré par un règlement de service approuvé le 01/01/2020.

B.1.2. Conditions d'exploitation du service

Le mode de gestion retenue est la concession sur l'ensemble du périmètre. Le Syndicat dispose d'un contrat de concession par délégation de service public

Tableau 1 : Contrat de DSP en vigueur sur le territoire

Service concerné	Déléataire	Début du contrat	Fin du contrat
Eau Potable	SUEZ – Basée à Montélimar	01/01/2020	31/12/2027

Au 31 décembre 2022, le présent contrat de concession a fait l'objet d'un avenant, dont le contenu est détaillé dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Avenant effectif au contrat de concession

Avenant – Date de prise d'effet	Caractéristiques
Avenant n°1 – 01/01/2022	Intégration d'opérations de renouvellement pour le captage de la Négociale Intégration d'un nouveau réservoir (Malaire) Adaptation des conditions d'assurance Modification de la fréquence de renouvellement des compteurs Ajustement des charges de loyers Adaptation du protocole et calendrier de traitement des impayés - Intégration de la possibilité d'appliquer des frais de relance

B.1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

B.1.3.1. Prestations générales

Dans le cadre de ce contrat, les prestations assurées par le concessionnaire sont :

- ✓ Exploitation du service :
 - Application du règlement de service ;
 - Conduite, surveillance et entretien des installations ;
 - Relève des compteurs ;
- ✓ Gestion des abonnés :
 - Accueil des usagers ;
 - Mise en service des branchements ;
 - Facturation ;
 - Perception de la redevance eau potable ;
 - Traitement des réclamations ;
 - Gestion des impayés ;
 - Instruction des demandes d'intention de commencement de travaux ;
 - Instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme ;
- ✓ Entretien :
 - Captages, ensemble des ouvrages du service (équipements électromécaniques et génie civil) ;
 - Clôtures et voiries associées, espaces verts ;

- Compteurs et organes du réseau ;
- Branchements au réseau public ;
- ✓ Renouvellement :
 - Equipements électromécaniques tournant, hydrauliques et électriques et robinetterie ;
 - Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesures, anti-intrusion, informatiques, accessoires électroniques ;
 - Branchements et compteurs
- ✓ Travaux :
 - Appui technique du syndicat pour l'élaboration de ses projets
 - Opérations du programme d'investissement contractuel (cf. ci-après : « points particuliers concernant le délégataire »)

Le délégataire dispose de l'exclusivité pour la réalisation des branchements neufs.

B.1.3.2. Points particuliers concernant le délégataire

✓ Insertion professionnelle :

Il est imposé au délégataire :

- Le recrutement de 3 alternants sur la durée du contrat ;
- L'organisation de 2 jours/an d'insertion (entretien d'espaces verts)

✓ Développement durable :

Le Délégataire s'engage à ne pas utiliser de produits phytosanitaires et impose des pratiques naturels à ses sous-traitants (engins récents, huiles biodégradables, respect des cycles biologiques, etc.).

Il s'engage à l'installation de ruches en lien avec un apiculteur local sur le site du réservoir de Chauras. Cet engagement a finalement été remplacé par la mise en œuvre d'une plaquette d'information sur le syndicat suite à la difficulté induite par l'exploitation au quotidien des ruches.

✓ Performance hydraulique du réseau :

Il est imposé au délégataire :

- L'installation de 2 réducteurs de pression à Clionscalt et Saulce-sur-Rhône dans un délai de 12 mois ;
- Le déplacement d'un réducteur de pression à Grane sur le secteur de Teyssonne dans un délai de 12 mois ;
- La réalisation de 70 contrôles de poteaux incendie sur la durée du contrat ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place de la modulation de pression dans un délai de 24 mois ;
- L'analyse de l'état de détérioration des branchements en polyéthylène réparés ou renouvelés
- La réalisation d'un recensement de branchements longs dans un délai de 24 mois ;
- La réalisation de 105 km/an de recherche de fuite dont 60 km en secteur critique et 5 km sur fuites.

✓ Indice Linéaire de Perte (ILP), rendement et optimisation de la ressource :

Il est imposé au délégataire l'atteinte d'un ILP inférieur ou égal à :

- 3,00 m³/j/km en 2020
- 2,75 m³/j/km en 2021
- 2,44 m³/j/km en 2022
- 2,25 m³/j/km en 2023
- 2,16 m³/j/km en 2024
- 2,05 m³/j/km en 2025
- 2,00 m³/j/km en 2026
- 1,95 m³/j/km en 2027

Des objectifs par sous-secteurs lui sont également assignés : Juston, Rey-de-Saulce, Négociale – Val Brian et Teyssonne.

✓ Forage de La Négociale :

Il est imposé au délégataire la mise en place du logiciel de suivi Aquadvanced® dans un délai de 12 mois.

✓ Parc compteur :

Obligation est faite au Délégataire de racheter le parc compteur au précédent Délégataire au montant de 198 650 € HT. Il sera propriété de la Collectivité à l'issue du contrat.

✓ Relève des compteurs :

Il est imposé au délégataire le renouvellement des compteurs particuliers de plus de 25 ans suite à l'avenant n°1.

Ils doivent être relevés 1 fois/an à la période de septembre à novembre. Le taux de relevé effectif doit progresser de façon suivante :

- 92% en 2020 ;
- 94% en 2021 ;
- 95% en 2022.

✓ Dispositif anti-intrusion :

Il est imposé au délégataire la généralisation du dispositif anti-intrusion sur 24 ouvrages de la Collectivité dès la première année d'exploitation.

✓ Gestion patrimoniale :

Il est imposé au délégataire la réalisation d'une analyse factuelle et prédictive dès la première année d'exploitation.

Un programme de travaux prioritaires de renouvellement des canalisations sera présenté avant le 31/12/2020. Il sera mis à jour tous les 3 ans.

✓ Outils numériques :

Il est imposé au délégataire la réalisation d'un SIG dans un délai de 24 mois ainsi que la mise en place d'une Gestion Électronique des Documents dans un délai de 12 mois.

✓ Ressources autonomes :

Il est imposé au délégataire l'identification des abonnés alimentés par une ressource autonome avec une mise à jour tous les 3 ans, dès la première année d'exploitation.

Les abonnés en hébergement saisonnier doivent être contrôlés dans un délai de 24 mois.

✓ Abonnés de type 3 :

Dans un délai de 6 mois, le délégataire est tenu d'établir un recensement exhaustif des abonnés de type 3 (usages présentant un risque pour le réseau).

✓ Règles de gestion du renouvellement, pour les opérations incombant au délégataire :

- Les sommes nécessaires au financement des travaux de renouvellement sont calculées sur la base du plan prévisionnel de renouvellement proposé par le délégataire sur la durée du contrat.
- Les dépenses effectives font l'objet d'un suivi analytique.
- Chaque année, le solde des dotations et des dépenses effectives est établi.
- Au dernier jour du contrat : si l'écart entre les dotations et les dépenses effectives est positif, le délégataire doit reverser à la collectivité la somme correspondante dans un délai d'un mois après expiration du contrat ; si l'écart est négatif, le délégataire, qui gère le service à ses risques et périls, ne peut réclamer son remboursement à la collectivité.

✓ Définition d'une gamme étendue de pénalités, prononcées à l'encontre du délégataire en cas de manquement à ses obligations.

B.1.4. Indicateurs descriptifs

B.1.4.1. Indicateurs visés par la réglementation (tous services)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Tableau 3 : Indicateurs descriptifs visés par la réglementation

Type	Indicateurs	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Indicateurs descriptifs	Estimation du nombre d'habitants desservis (Hab.)	D101.0	14 903	14 903	14 903	-
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (en €/m ³)	D102.0	2.56908	2.59708	2,64177	+1,72%

L'estimation du nombre d'habitants est constante sur les 3 dernières années alors que le nombre d'abonnés évoluent à la hausse.

B.1.4.2. Autres indicateurs

En principe, seulement pour services disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSPL)

Tableau 4 : Autre indicateur descriptif

Type	Indicateurs	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Indicateurs descriptifs	Délai maximal d'ouverture des branchements d'eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	D151.0	2	2	2	-

B.1.5. Nombre d'abonnés – branchements - compteurs

L'évolution du nombre d'abonnés du service est présentée ci-après.

Tableau 5 : Evolution du nombre d'abonnés et de branchements

Type	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Nombre de clients	6 905	7 015	7 244	+3,3%
Nombre de branchements	6 783	6 879	6 940	+0,9%
Nombre de compteurs	7 242	7 368	7 560	+2,6%

Le nombre de client reflète, au 31/12, le nombre de personnes morales ou physiques ayant souscrit au service d'eau desservant un même emplacement. Un client peut posséder un ou plusieurs branchements et un ou plusieurs compteurs.

Le nombre d'abonnés à l'échelle du syndicat est de **7 244**. Cela représente une augmentation de **plus de 3 %** par rapport à 2021. La tendance à la hausse du nombre d'abonnés se poursuit.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Abonnés 31/12/2021	Abonnés domestiques au 31/12/2022	Abonnés non domestiques au 31/12/2022*	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Evolution 2022/2021
Cliousclat	316	293	25	318	+0,6%
Condillac	73	69	7	76	+4,1%
Grâne	924	908	55	963	+4,2%
La Coucourde	535	515	61	576	+7,7%
Les Tournettes	500	461	41	502	+0,4%
Loriol-sur-Drôme	2 610	2 478	219	2 697	+3,3%
Mirmande	372	340	40	380	+2,2%
Saulce-sur-Rhône	905	837	111	948	+4,8%
Savasse	780	738	46	784	+0,5%
TOTAL	7 015		7 244		+3,3%

*Y compris collectivités et professionnels

Toutes les communes connaissent une augmentation plus ou moins marquée de leur nombre d'abonnés.

A l'échelle du syndicat, le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,05**.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 115,43 m³/abonné au 31/12/2022 (contre 116,55 m³/abonné au 31/12/2021, soit une relative stabilité).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18,64 abonnés/km au 31/12/2022 (18,15 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre de branchement évolue de manière moins significative que le nombre d'abonnés ou que le nombre de compteurs.

B.2. RESSOURCES EN EAU

B.2.1. Ressources alimentant le service de distribution

Le Syndicat dispose de 5 ressources en service, listées et décrites dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Descriptif des ressources exploitées par le SEDR

Ressources en eau	Usine Teyssonne	Captage La Négociale	Usine Les Reys de Saulce	Captage Juston	Val Brian
Commune	Grâne	Loriol/Drôme	Saulce/Rhône	Savasse	Grâne
Date de mise en service	1978	1972	1972	1992	
Provenance de l'eau / type de prélèvement	Forage profond (8,3 m) Alluvions de la vallée de la Teyssonne	Forage profond (21,3 m) Nappe alluviale de la Drôme	Puits (13,8 m)	Forage profond (97 m) Aquifère calcaires barrémo-bédouliens	Source vaclusienne
Capacité de production	360 m ³ /j	1 800 m ³ /j	1 350 m ³ /j	2 880 m ³ /j	-
Périmètres de protection conformes	Oui (22/04/94)	Oui (15/11/88, en cours de révision)	Oui (4/10/88, remplacé par une DUP de 2013)	Oui (2005)	Oui (22/08/78)
Capacité de prélèvement	18 m ³ /h	3 pompes de débit nominal 70 m ³ /h	3 pompes 90 à 120 m ³ /h	120 m ³ /h	
Type de traitement	Chloration chlore gazeux	Chloration chlore gazeux	-	Chloration chlore gazeux	Chloration eau de Javel

Aucune évolution notable du fonctionnement de l'alimentation par les ressources n'est signalée pour l'exercice 2022.

A noter que des études sont toujours en cours pour la recherche d'une nouvelle ressource sur le territoire de Loriol-sur-Drôme, dans le quartier des Daumes.

Les niveaux des nappes souterraines ont été particulièrement suivis en 2022 suite à la sécheresse estivale.

B.2.2. Total des volumes prélevés sur les ressources

Les volumes produits par les différentes ressources du territoire sont présentés ci-dessous :

Tableau 7 : Volumes prélevés sur la ressource

Ressource	Volumes prélevés en 2020 (m ³)	Volumes prélevés en 2021 (m ³)	Volumes prélevés en 2022 (m ³)	Evolution
Volumes produits (m³)	1 320 868	1 300 319	1 256 626	- 3,4 %
<i>dont Val Brian</i>	<i>87 505</i>	<i>64 793</i>	<i>75 461</i>	<i>+ 16,5 %</i>
<i>dont Teyssonne</i>	<i>58 470</i>	<i>58 030</i>	<i>57 801</i>	<i>- 0,4 %</i>
<i>dont Négociale</i>	<i>514 484</i>	<i>546 893</i>	<i>507 500</i>	<i>-7,2 %</i>
<i>dont Reys de Saulce</i>	<i>288 600</i>	<i>263 788</i>	<i>285 572</i>	<i>+ 8,3 %</i>
<i>dont Juston</i>	<i>371 809</i>	<i>366 815</i>	<i>330 292</i>	<i>-10,0 %</i>

* Il s'agit des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours.

Les volumes prélevés ont **diminué de 3,4% en 2022**, suivant la même tendance observée en 2021 (- 1,6%). La tendance est donc inverse à celle du nombre d'abonnés, qui a augmenté en 2022.

La hausse des volumes produits par la source de Val Brian et par le forage des Reys de Saulce est compensée par la baisse au niveau des captages de la Négociale et de Juston.

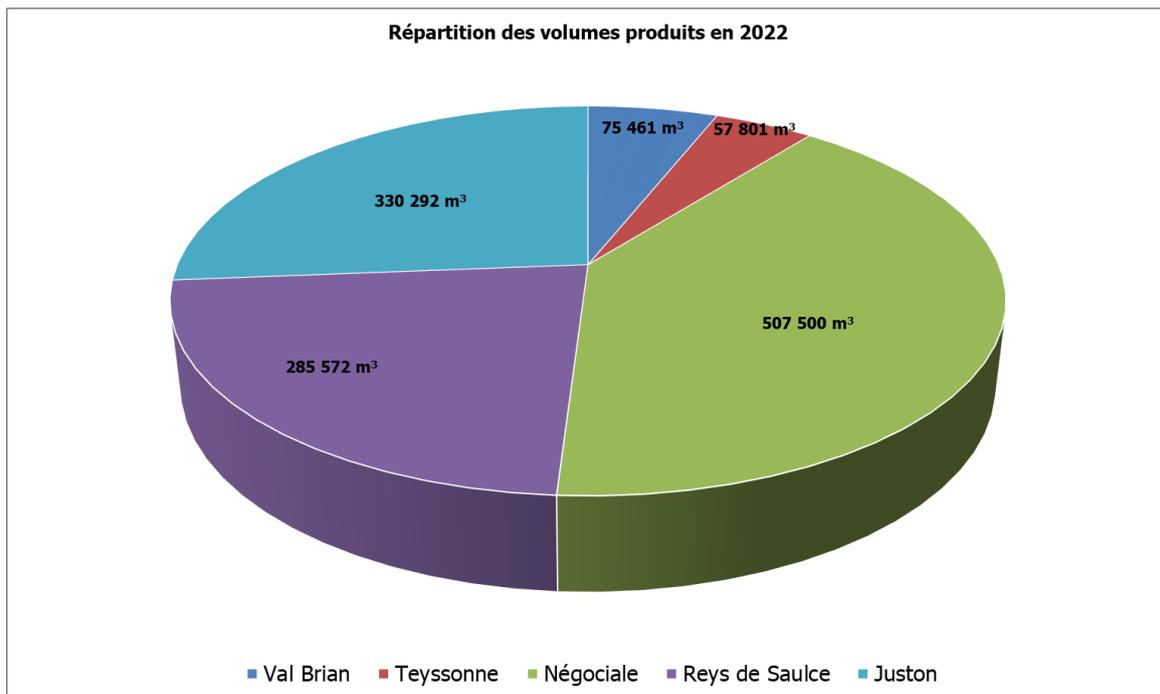


Figure 3 : Répartition par ressources des volumes produits sur l'exercice 2022

Le captage de La Négociale représente plus de 40% de la production totale en 2022, dans des proportions qui restent relativement stables depuis 2020.

B.2.3. Système de traitement

Une chloration est mise en place au niveau de chacun des ouvrages de production d'eau.

Tableau 8 : Traitement de l'eau

Ressource	Traitement
Source de Val Brian	Chloration à l'eau de javel
Forage de Teyssonne	Chlore gazeux
Forage de Négociale	Chlore gazeux
Forage des Reys de Saulce	Chlore gazeux
Forage de Juston	Chlore gazeux

De fait, chacune des unités de distribution possède une installation de traitement. Il n'existe pas de dispositif de rechloration à ce jour sur le réseau du SEDR.

B.2.4. Volumes mis en distribution – importés - exportés

Les volumes suivants ont été mis en distribution au cours de l'exercice 2022:

Tableau 9 : Evolution des volumes mis en distribution, importés et/ou exportés

Volumes	Volumes en 2020 (m ³)	Volumes en 2021 (m ³)	Volumes en 2022 (m ³)	Evolution
Volumes produits (1)	1 320 868	1 300 319	1 256 626	- 3,4 %
Volumes importés (2)	0	0	0	- %
Volumes exportés (3)	858	1 244	921	- 26,0 %
Volumes mis en distribution (1+2+3)	1 320 010	1 299 075	1 255 705	- 3,3 %

Les volumes exportés ont diminué en 2022 mais le faible volume induit directement une forte variation de leur taux d'évolution. Ces volumes sont au niveau de ceux constatés en 2020.

Aucun volume n'a été importé en 2022, comme les années précédentes.

Les volumes mis en distribution diminuent en adéquation avec la baisse des volumes prélevés.

B.2.5. Volumes consommés autorisés – volumes consommés – autres volumes

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Les volumes comptabilisés correspondent aux consommations des abonnés.

Les volumes non comptabilisés se répartissent entre volume de service et volume de consommation sans comptage.

Tableau 10 : Volumes consommés autorisés – Volumes consommés – Autres volumes

Volumes	Volumes - 2020 (m ³)	Volumes - 2021 (m ³)	Volumes - 2022 (m ³)	Evolution
Volumes mis en distribution + exportés (m ³)	1 320 010	1 299 075	1 255 705	-3,3 %
Volumes consommés (m ³)	862 295	793 703	836 193	+5,4 %
Volumes livrés gratuitement avec comptage (m ³)	22 530	54 326	45 659	-16,0%
Volumes consommés sans comptage (m ³)	9 918	10 918	9 680	-11,3%
Volumes de service (m ³)	19 549	21 497	18 351	- 14,6 %
TOTAL – volumes consommés autorisés (m³)	914 292	880 444	909 883	+3,3 %

* Volumes extrapolés sur la période de relève de 370j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Les volumes consommés ont augmenté en 2022, de concert avec la hausse du nombre d'abonnés. Ils restent cependant dans la norme.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 115,43 m³/abonné au 31/12/2022 (contre 116,55 m³/abonné au 31/12/2021, soit une relative stabilité).

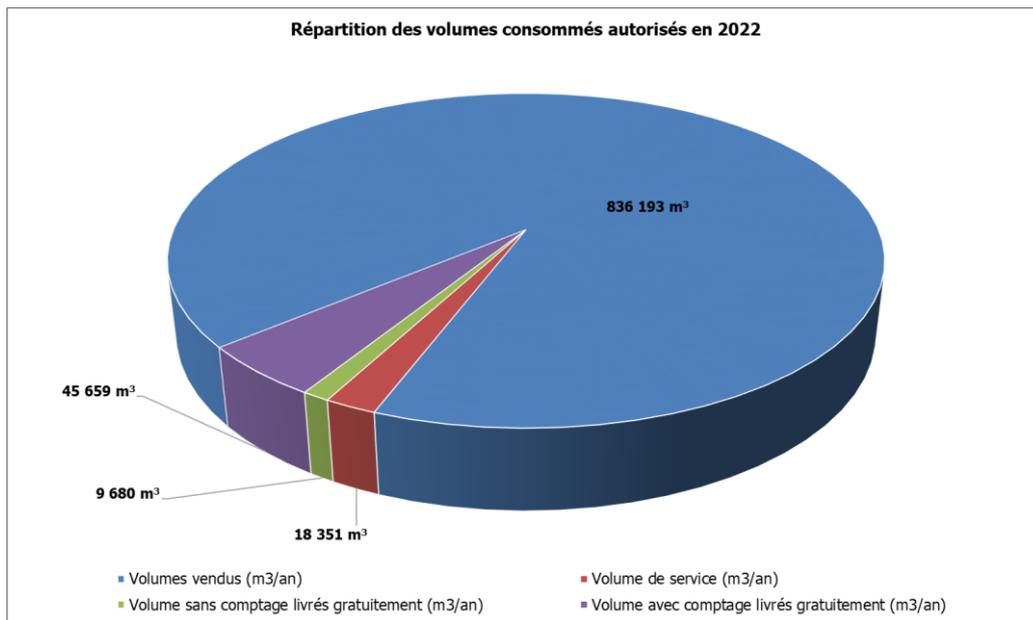


Figure 4 : Répartition des volumes consommés autorisés en 2022

Le constat effectué en 2020 et 2021 concernant la proportion importante des volumes livrés gratuitement avec comptage (dégrèvements, gestes commerciaux, etc.) et des volumes de service (nettoyage des réservoirs, purges, etc.) dans les volumes consommés autorisés est moins marquée en 2022. Ils représentent 7,03% des volumes consommés autorisés en 2022.

Les pertes en eau restent élevées mais baissent nettement de près de 73 000 m³ par rapport à 2021 (345 822 m³ contre 418 631 m³ en 2021, soit une diminution de 17,4%), en lien avec la baisse des volumes produits et la hausse des volumes consommés.

B.2.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022

Les volumes mis en œuvre à l'échelle du syndicat sont les suivants :

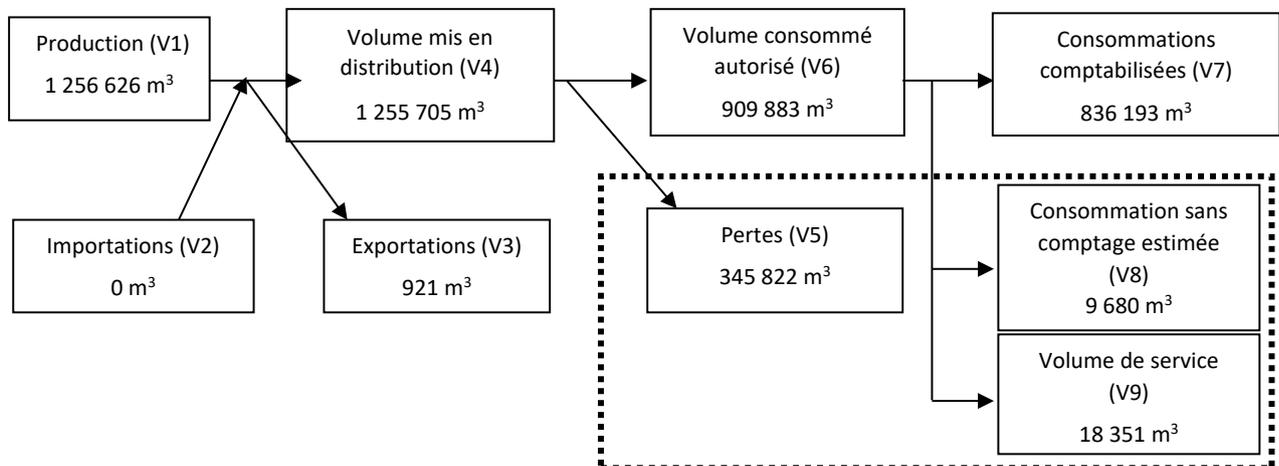


Figure 5 : Volumes du cycle de l'eau potable 2022

B.3. ETAT DU PATRIMOINE

B.3.1. Réservoirs

Sur le territoire, le service de distribution d'eau s'appuie sur 17 ouvrages de stockage. Leur répartition par Unité de Distribution (UDI) est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Ouvrages de stockage du SEDR

UDI	Réservoir	Stockage (m ³)
Teyssonne	Chabanas	100 m ³
	Malaire	260 m ³ (200+60)
Négociale - Val Brian	Puy Petit	1 000 m ³ (2*500)
	Colombier	500 m ³ (2*250)
	Desbrun	200 m ³
	Boisset	200 m ³
	Les Vincentes	50 m ³
	Sahy	100 m ³
	Reys de Saulce	Chauras
Les Pins		500 m ³
Juston	Les Charges	300 m ³
	Vieux Village	700 m ³ (500+2*100)
	Plaisance	200 m ³ (2*100)
	Boussiers	200 m ³
	Condillac	300 m ³ (200+100)
	St-Didier	500 m ³
	Les Tourettes	5 m ³
TOTAL		6 115 m³

En 2022, la capacité globale de stockage, à l'échelle du SEDR, a augmenté de 200 m³ suite à la mise en service de la seconde cuve du Réservoir Malaire (dite « Malaire neuf »).

B.3.2. Stations de pompage ou de surpression

Le service de distribution d'eau est équipé de 7 stations de pompage, accélérateurs et surpresseurs. Leur répartition est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Ouvrages de pompage ou de surpression du territoire du SEDR

UDI	Ouvrage	Débit des pompes (m ³ /h)
Négociale- Val Brian	Accélérateur de Grâne	7
	Réservoir-Surpresseur Les Vincentes	7
	Surpresseur réservoir Boisset/Grane	8
Reys de Saulce	Relais réservoir Chauras	25
Juston	Relais réservoir Les Charges	25
	Relais réservoir Plaisance	10
	Réservoir reprise St-Didier	2.5

Aucune évolution notable du fonctionnement n'est répertoriée. Le refoulement depuis la reprise de Plaisance vers le réservoir Boussiers est toujours by-passé.

B.3.3. Réseaux

Le réseau de distribution de la commune s'étend dans sa globalité sur **388,58 km** en 2022. Cela représente près de 2,3 km de plus qu'à la clôture de l'exercice 2021 (+0,6%). Le linéaire était resté stable en 2021.

L'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale (ICGP) des réseaux d'eau potable évalué, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- ✓ Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ✓ L'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

L'ICGP du service d'eau potable du territoire du SEDR s'élève à 110.

Tableau 13: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (Source : RAD 2022)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2022
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	100
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
et de gestion des réseaux		
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	110

Les 10 points manquants portent sur la « localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux ».

B.3.4. Accessoires du réseau

Le tableau suivant détaille les accessoires de réseau du SEDR recensés pour l'exercice 2022 vis-à-vis de l'exercice 2021.

Tableau 14 : Evolution du nombre d'accessoires de réseaux en 2022

Accessoires	Nombre en 2021	Nombre en 2022	Evolution 2022/2021
Débitmètres		31	-2 débitmètres (-6,9%)
Détendeurs/stabilisateurs	48	48	-
Compteurs	41	42	+1 compteur (+2,4%)
Mesures de pression	3	3	-
Régulateurs de débit	4	2	-2 régulateurs de débit (-50%)
Vannes	1 536	1 544	+8 vannes (+0,5%)
vidanges, purges, ventouses	768	807	+ 39 organes (+5,1%)

Des variations notables sur le patrimoine des accessoires de réseau est à noter. Cela peut être dû à des ajustements techniques du délégataire ou à une correction de l'inventaire.

B.3.5. Travaux réalisés

B.3.5.1. Travaux réalisés par le syndicat

Les travaux (y compris prestations liées par exemple de maîtrise d'œuvre) réalisés par le syndicat, les subventions perçues et le reste à réaliser pour l'année 2022 sont présentés ci-après.

Tableau 15 : Travaux réalisés en 2022 par le syndicat

INTITULE PROJET	MONTANT REALISE	SUBVENTIONS	Descriptif
Schéma Directeur Eau Potable	161 000 € HT	-	Etude
Etude forage Les Daumes	3 000 € HT	-	Etude
AEP 2020 -	17 000 € HT	-	Travaux
AEP 2021 -	17 000 € HT	-	Travaux
AEP 2022	158 000 € HT	-	Travaux
Construction Cuve Malaire	18 000 € HT	-	Travaux
TOTAL	374 000 €		-

B.3.5.2. Travaux délégataire

Dans le cadre de ce contrat, l'exploitant a réalisé les opérations suivantes :

Tableau 16 : Travaux réalisés par le délégataire

Service	Consistance	Nombre	Montant
Territoire du SEDR	Renouvellement Equipements électromécaniques	13	68 866,30 €
	<i>Captage Juston -Disjoncteur</i>		2155,95
	<i>Captage la Négociale – Pompe 3</i>		9860,55
	<i>Réservoir les Charges – Analyseur de chlore</i>		3235,61
	<i>Réservoir Vieux Village – Canalisation partielle</i>		2218,40
	<i>Réservoir Vieux Village – Vannes, clapets et compteur</i>		18170,11
	<i>Cpt secto Champgrand - Télésurveillance</i>		929,59
	<i>Réservoir Desbrun - Comptage</i>		1311,31
	<i>Réservoir Puy Petit – comptage distribution</i>		2756,74
	<i>Usine Teyssonne – Comptage AGE</i>		1384,48
	<i>Réservoir Colombier – Robinet flotteur</i>		1403,71
	<i>Réservoir Les Pins – Porte d'entrée réservoir</i>		942,12
	<i>Usine Reys de Saulce – Chloration/doseur chlore</i>		1 818,06
	<i>Usine Reys de Saulce – Transformateur Haute tension</i>		20 679,67
	Renouvellement branchements	9	22 800 €
	Renouvellement compteurs	-	61 163€
	<i>Compteurs DN 12 à 15 mm</i>	101	-
	<i>Compteurs DN 20 à 40 mm</i>	21	-
	<i>Compteurs de DN supérieur à 40 mm</i>	17	-
	Renouvellement accessoires réseaux	9	7 260 €

Les travaux effectués par le délégataire sont majoritairement en ligne avec ses obligations contractuelles.

L'exercice 2022 a été marqué par de nombreux travaux sur les compteurs, notamment de gros diamètre, expliquant de fait le montant conséquent associé à leur renouvellement.

B.4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

B.4.1. Indice Linéaire de Pertes (ILP) et rendement de réseau

B.4.1.1. Définition des ratios

Les différents ratios utilisés pour caractériser l'état du réseau d'eau potable sont déterminés dans le tableau ci-après.

Tableau 17 : Détermination des ratios caractéristiques

Rendement net	$Rdt_{net} = \frac{\text{Volume consommé autorisé}}{\text{Volume distribués}}$
Indice Linéaire de Consommation	$ILC = \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume de service}}{\text{Linéaire de conduites de distribution (hors branchements)}}$
Indice Linéaire de Pertes	$ILP = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{\text{Linéaire de conduites de distribution (hors branchements)}}$
Indice Linéaire des volumes non-comptés	$ILVC = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Linéaire de conduites de distribution (hors branchements)}}$

Le calcul de l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) permet de déterminer le type de réseau de la commune selon la délimitation suivante.

Tableau 18 : Caractérisation du réseau selon l'ILC

Rural	0 < ILC < 10
Semi-rural	10 < ILC < 30
Urbain	ILC > 30

En fonction de l'ILC, la qualité du réseau peut être appréhendée à partir de l'Indice Linéaire de Pertes (ILP) dont les valeurs sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 19 : Caractérisation de l'état du réseau selon l'ILP

	Bon	Acceptable	Médiocre	Mauvais
Rural	ILP < 1,5	1,5 < ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
Semi-rural	ILP < 3	3 < ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
Urbain	ILP < 7	7 < ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15

B.4.1.2. Ratios caractéristiques du réseau

Les ratios caractéristiques du service sont les suivants :

Tableau 20 : Evolution de l'ILP, de l'ILC et du rendement

Paramètre	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution 2022/2021
ILP (m ³ /j/km)	2,87	2,96	2,44	- 0,52 m ³ /j/km
ILC (m ³ /j/km)	6,5	6,3	6,4	+ 0,1 m ³ /j/km
Rendement de réseau (%)	69.28 %	67.81 %	72,48 %	+4,67 points

L'objectif global de performance assigné en 2022 sur le paramètre ILP est tout juste atteint. Cet indicateur a connu une nette progression en 2022 mais non uniforme sur l'ensemble des unités de distribution du territoire du SEDR :

Tableau 21 : Evolution de l'ILP par secteur

Ressource	Objectif ILP 2022	Valeur 2022
Juston	2,1	1,95
Reys de Saulce	2,8	4,83
Négociale-Val Brian	3,1	1,98
Teyssonne	0,9	1,38

Dans le détail, l'objectif d'ILP est atteint pour les UDI de Négociale-Val Brian et Juston

Il n'est pas respecté sur l'unité de distribution de Reys de Saulce en 2022. La réparation d'une grosse fuite (secteur Véronne) au cours de l'année devrait toutefois améliorer cet indicateur

L'objectif n'est également pas atteint sur l'UDI Teyssonne bien que la valeur de l'ILP reste correcte.

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est caractéristique d'un **réseau de type rural** (6,4 m³/j/km). Par conséquent, tenant compte du tableau de classification ci-dessus, le réseau est jugé en **état acceptable**.

Le rendement est en nette amélioration de plus de 4,5 points, conjointement à la baisse de l'ILP. Pour information, le rendement Grenelle s'élève à 66,28 pour le réseau du SEDR en 2022.

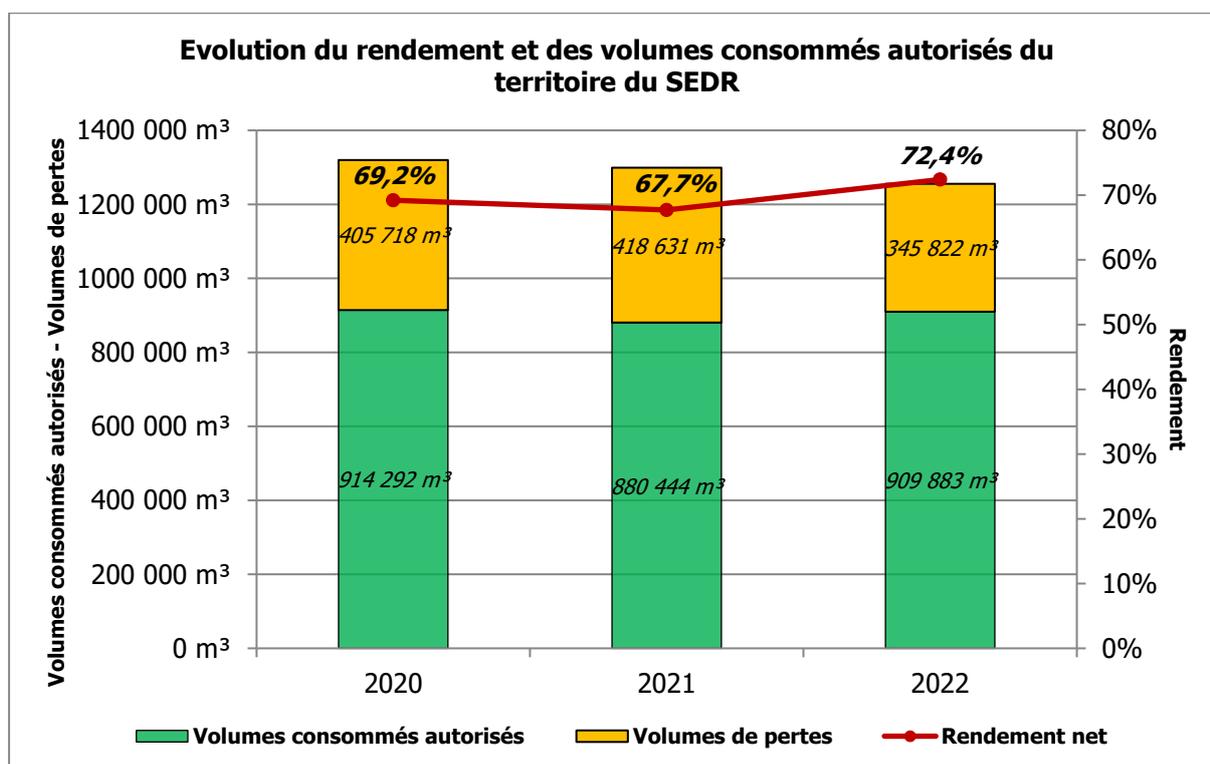


Figure 6 : Evolution des volumes consommés autorisés, de pertes et du rendement du SEDR

B.4.2. Renouvellement de branchements plomb

Parmi les 9 renouvellements de branchements réalisés en 2022, 3 ont concernés le remplacement de tronçons en plomb.

B.4.3. Nettoyage des réservoirs

En 2021, 25 journées ont été dédiées au nettoyage des 17 réservoirs du territoire au mois de Juin.

En 2022, l'ensemble des réservoirs a été lavé. Tous n'ont pas pu l'être au mois de Juin du fait des arrêtés sécheresse restreignant l'usage de l'eau. Une partie a donc été réalisé au mois de Novembre.

Le SEDR souhaite ne plus voir effectuer ces nettoyages au mois de Juin, qui correspond à une période de forte consommation.

B.4.4. Recherche de fuites

227,1 km de réseau ont été couverts en recherche de fuites en 2022 (contre 276,3 km de réseau en 2021; pour un objectif de 105 km/an). Plus de la moitié correspond à de la prélocalisation. A noter le recours au gaz traceur sur un tronçon réduit (1 km) à Loriol-sur-Drôme où la fuite n'était pas facilement identifiable.

5 fuites sur le réseau ont ainsi été détectées et réparées suite à cette recherche.

Plus largement, un **total de 159 fuites a été réparé** sur l'exercice 2022, réparti comme suit :

- ✓ 21 fuites sur réseau (33 en 2021) ;

- ✓ 37 fuites sur branchements (39 en 2021) ;
- ✓ 101 fuites sur système de comptage (106 en 2021).

Le nombre de réparations de fuites est globalement en baisse en 2022 par rapport à 2021. L'impact des réparations de fuite sur le rendement se fait généralement sentir sur l'exercice suivant ces réparations.

B.4.5. Consommation électrique

L'évolution de la consommation électrique du service est détaillée ci-après entre 2020 et 2022 :

Tableau 22 : Evolution de la consommation électrique du service

Paramètre	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution 2022/2021
Consommation électrique (kWh)	1 005 339	1 040 647	932 202	-10,4%

La consommation énergétique a baissé davantage (-10,4%) que les volumes produits du service (-3.3%) sur l'exercice 2022. Cela marque une optimisation énergétique, notamment sur les ouvrages de production du territoire. Seuls l'accélérateur de Grâne et la reprise du réservoir Chauras marque une tendance inverse mais sur les volumes moins importants.

B.5. QUALITE DE L'EAU

B.5.1. Qualité de la ressource

La qualité de l'eau produite est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation.

En 2022, les analyses du contrôle sanitaire ont été réalisées sur les ressources du syndicat. Elles portent sur :

- ✓ 15 bulletins et 71 paramètres microbiologiques ;
- ✓ 14 bulletins et 1 787 paramètres physico-chimiques.

Une surveillance est par ailleurs assurée directement par le délégataire sur un panel plus restreint de paramètres.

Le bilan de conformité sur les eaux produites est le suivant :

- ✓ 100% de conformité bactériologique ;
- ✓ 100% de conformité physico-chimique.

Seuls 2 échantillons prélevés ont montré un dépassement des valeurs de référence sur le paramètre Equilibre calco-carbonique. L'équilibre calco-carbonique caractérise le caractère incrustant ou agressif de l'eau.

Ces 2 échantillons ont été prélevés respectivement au niveau du réservoir les Charges (eau incrustante) et de l'Usine Teysonne (eau légèrement agressive).

B.5.2. Qualité de l'eau distribuée

A l'instar de l'eau produite, la qualité de l'eau distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation.

En 2022, les analyses du contrôle sanitaire ont été réalisées en plusieurs points de distribution du territoire. Elles portent sur :

- ✓ 38 bulletins et 228 paramètres microbiologiques ;
- ✓ 39 bulletins et 895 paramètres physico-chimiques.

Une surveillance est par ailleurs assurée directement par le délégataire sur un panel plus restreint de paramètres.

Le bilan de conformité sur les eaux produites est le suivant :

- ✓ 100% de conformité bactériologique ;
- ✓ 100% de conformité physico-chimique.

Certains dépassements des références de qualité ont toutefois été répertoriés : 4 concernent un dépassement de la température en raison des fortes chaleurs estivales (Saulce Village et Grâne Village) et 1 correspond à une turbidité excessive en Janvier 2022 à Tourettes Village.

Les dépassements ponctuels sur le paramètre température étaient déjà identifiés lors des exercices précédents.

C. TARIFICATION DE L'EAU ET ELEMENTS FINANCIERS

C.1. MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs constituant la rémunération du délégataire sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat de délégation, d'un coefficient d'actualisation calculé selon la formule stipulée dans ce même contrat.

La rémunération de l'exploitant comprend :

- ✓ Une **part fixe** (ou abonnement), payable d'avance semestriellement et **fonction du diamètre du compteur** :
 - Pour les DN 12 mm et DN 15 mm ;
 - Pour le DN 20 mm ;
 - Pour les DN 30 mm ;
 - Pour le DN 40 mm ;
 - Pour les DN 50 mm ;
 - Pour les DN 60 mm et DN 65 mm ;
 - Pour le DN 80 mm ;
 - Pour le DN 100 mm ;
 - Pour les DN supérieures à 100 mm.
- ✓ Une **part variable** proportionnelle à la consommation d'eau, payable à l'issu de la période de facturation, et basée sur une relève. Cette part variable est découpée en trois tranches de consommation, à savoir :
 - Une tranche de 0 à 50 m³ consommés
 - Une tranche à plus de 50 m³ jusqu'à 120 m³ consommés ;
 - Une tranche à plus de 120 m³ consommés.

Les tarifs constituant la part de la collectivité sont fixés chaque année par délibération du conseil syndical. Le prix de l'eau 2023 a été fixé le 08 avril 2021 par délibération. Ce tarif comprend :

- ✓ Une part fixe syndicale ;
- ✓ Une part variable syndicale selon le volume consommé et découpée en trois tranches de consommation suivantes :
 - Une tranche de 0 à 5 000 m³ consommés
 - Une tranche à plus de 5 000 m³ jusqu'à 10 000 m³ consommés ;
 - Une tranche à plus de 10 000 m³ consommés.

Par ailleurs, sont appliquées les taxes et redevances suivantes (assises sur les volumes consommés) :

- ✓ Préservation des ressources eau (Agence de l'Eau) ;
- ✓ Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) : 0,28 €/m³.

La rémunération du délégataire comprend :

- ✓ Une part d'abonnement ;
- ✓ Une part variable, proportionnelle à la consommation d'eau.

Le service est assujetti à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

Tableau 23 : Détail des tarifs applicables au 01/01/2023

Facturation type pour le service de l'eau potable			
Éléments de facturation		01/01/2022	01/01/2023
Part collectivité	Abonnement	30,38 €/an	30,38 €/an
	Consommation de 0 à 5 000 m ³	0.7595 €/m ³ *	0.7670 €/m ³ **
	Consommation de 5 001 à 10 000 m ³	0.5623 €/m ³ *	0.5678 €/m ³ **
	Consommation au-delà de 10 000 m ³	0.4572 €/m ³ *	0.4618 €/m ³ **
Part délégataire	Abonnement DN 15 mm	54,02 €/an	55,74 €/an
	Abonnement DN 20 mm	56,78 €/an	58,59 €/an
	Abonnement DN 25 mm	100,99 €/an	104,18 €/an
	Abonnement DN 30 mm	176,74 €/an	182,33 €/an
	Abonnement DN 40 mm	315,61 €/an	325,59 €/an
	Abonnement DN 50 mm	454,48 €/an	468,86 €/an
	Abonnement DN 60-65 mm	504,96 €/an	520,93 €/an
	Abonnement DN 80 mm	631,22 €/an	651,18 €/an
	Abonnement DN 100 mm	820,56 €/an	846,52 €/an
	Abonnement DN > 100 mm	820,56 €/an	846,52 €/an
	Consommation de 0 à 50 m ³	0.5725 €/an	0.5908 €/an
	Consommation de 50 à 120 m ³	0.6913 €/an	0.7134 €/an
	Consommation au-delà de 120 m ³	-	0.7468 €/an
Orga. publics	Préservation ressources en eau (Agence de l'Eau)	0.0770 €/m ³	0.0770 €/m ³
	Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0.2800 €/m ³	0.2800 €/m ³
Taux de TVA		5,5 %	5,5 %

* Evolution de la surtaxe à compter du second semestre 2021 par délibération du conseil syndical en date du 8 avril 2021

** Evolution de la surtaxe à compter du second semestre 2022 par délibération du conseil syndical en date du 7 avril 2022

C.2. FACTURE TYPE 120 M³

La facture type 120 m³ au 01/01/2023 pour un abonné disposant d'un compteur DN 15 mm se présente comme telle :

Tableau 24 : Prix du service public de l'eau pour une facture de 120 m³

Facturation type pour le service de l'eau potable					
Facture 120 m ³ /an		01/01/2022		01/01/2023	
Part collectivité	Abonnement-	-	30,38 €/an*	-	30,38 €/an*
	Consommation de 0 à 5 000 m ³	0.7595 €/m ³	91,14 €	0.7670 €/m ³ *	92,04 €
	Sous-total		121.52 €		122.42 €
Part délégataire	Abonnement	54.02 €/an	54.02 €	55.74 €/an	55.74 €
	Consommation de 0 à 50 m ³	0.5725 €/m ³	28.63 €	0.5908 €/m ³	29.54 €
	Consommation de 51 à 120 m ³	0.6913 €/m ³	48.39 €	0.7134 €/m ³	49.94 €
	Sous-total		131.04 €		135.22 €
	Redevance Bassin de prélèvement	0.0770 €/m ³	9.24 €	0.0770 €/m ³	9.24 €
	Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0.2800 €/m ³	33.60 €	0.2800 €/m ³	33.60 €
	Sous-total		42.84 €		42.84 €
TOTAL HT		295.40 €		300.48	
TVA (5.5 %)		16.25 €		16.53 €	
TOTAL TTC		311.65 €		317.01 €	

*Nouveau tarif à compter de la seconde facturation de 2022, délibéré par le Comité Syndical le 7 avril 2022

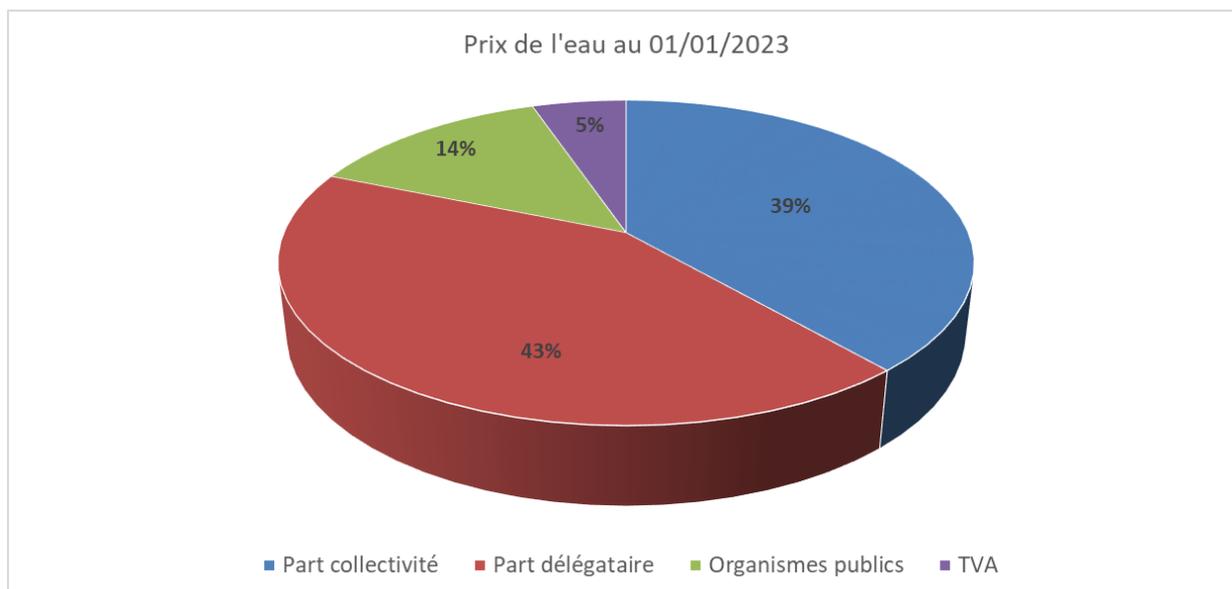


Figure 7 : Répartition du prix de l'eau au 01/01/2023

La répartition sur le prix de l'eau appliqué au 01/01/2023 est identique à celle du 01/01/2022.

C.3. RECETTES DU SERVICE

Le montant des recettes renseignées ci-dessous provient du rapport budgétaire 2022 du syndicat.

C.3.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement à la clôture de l'exercice budgétaire 2022 s'élèvent à 2 501 724.26 € pour le syndicat des Eaux Drôme-Rhône.

Les recettes sont particulières pour l'exercice 2022 car le SEDR a dû régulariser l'assujettissement à la TVA depuis 2020. A ce titre, 1 166 000 € d'écritures apparaissent dans ces recettes.

Par ailleurs, 89 000 € correspondent à des ordres de paiement.

C.3.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement à la clôture de l'exercice budgétaire 2022 s'élèvent à 2 466 238.77 € pour le syndicat des Eaux Drôme-Rhône.

Les recettes sont particulières pour l'exercice 2022 car le SEDR a dû régulariser l'assujettissement à la TVA depuis 2020. A ce titre, 1 561 000 € d'écritures apparaissent dans ces recettes.

Par ailleurs, 392 000 € correspondent à des ordres de paiement et 276 000 € sont issus de l'affectation du résultat de l'année N-1.

C.4. RECETTES DU DELEGATAIRE

Les recettes du délégataire sont présentées dans le cadre du Compte Annuel du Résultat de l'Exploitation (CARE).

Tableau 25 : Recettes du délégataire

Service	Libellé	2020	2021	2022	Evolution
SEDR – Service Eau Potable	Recettes parts fixes	492 450 €	428 620 €	438 980 €	+ 2,42%
	Recettes parts variables	435 580 €	525 850 €	562 250 €	+ 6,92%
	Cession d'eau	250 €	620 €	490 €	- 20,97%
	Variation de la part estimée sur consommations	17 250 €	-6 190 €	90 680 €	+100%
	Travaux attribués à titre exclusif	24 400	88 110	83 730	- 4,97%
	Produits accessoires	42 690	64 150	61 890	- 3,52%
TOTAL		1 012 620	1 101 160	1 238 030	+12,43%

L'évolution des recettes du délégataire est nettement plus importante en 2022 que l'évolution de l'assiette de facturation (hausse des volumes consommés autorisés à hauteur de 3.3%) par rapport en 2021, bien qu'une augmentation de la tarification du service (lié à l'actualisation annuelle) soit observée.

C.5. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – SUBVENTIONS

Les montants d'amortissement des immobilisations et des subventions pour l'exercice 2022 sont les suivants :

	2020	2021	2022
Amortissement des immobilisations	392 853 €	392 684 €	391 541€
Amortissement des subventions	88 572 €	88 572 €	88 572 €

C.6. REMBOURSEMENT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Tableau 26 : Etat de la dette

	2020	2021	2022
Capital restant dû au 01/01/N+1	1 297 143 €	1 200 599,58 €	1 101 636,16 €

Tableau 27 : Annuité de la dette

Capital restant dû au 01/01/2023	Annuités réglées en 2022		
	Capital	Intérêts	Total
1 101 636 €	98 963,42 €	33 277,17 €	132 240,69 €

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

D.1. INDICATEURS VISES PAR LA REGLEMENTATION

Les indicateurs de performance du service visés par la réglementation sont les suivants :

Tableau 28 : Indicateurs visés par la réglementation (tous services)

Service	Indicateur de performance	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2020	2021	2022	Unité
SEDR – Service Eau Potable	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1	100	100	100	%
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1	100	100	100	%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2	110	110	110	Valeur de 0 à 120
	Rendement du réseau de distribution	P104.3	69.28	67.81	72.48	%
	Indice linéaire des volumes non comptabilisés	P105.3	3.08	3.2	2.64	m ³ /km/j
	Indice linéaire de pertes en réseau	P106.3	2.87	2.97	2.44	m ³ /km/j
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,63	0,39		%
	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	80	80	80	%
	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	0	0	0	€

D.2. INDICATEURS NON VISES PAR LA REGLEMENTATION

Les indicateurs de performance du service non visés par la réglementation sont les suivants :

Tableau 29 : Autres indicateurs (en principe seulement pour services disposant d'une CCSP)

Service	Indicateur de performance	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2020	2021	2022	Unité
SEDR – Service Eau Potable	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	nc	nc	nc	u/1 000 abonnés
	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	98,3	91,8	95,7	%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	1,11	2,7	2,59	%
	Taux de réclamations	P155.1	9,1	8,8	9,4	u/1 000 abonnés
	Durée d'extinction de la dette	P153.2	nc	10	22	Années

E. PROJETS A L'ETUDE – PROGRAMME DE TRAVAUX 2023

L'essentiel des opérations projetées en 2023 concerne :

- ✓ La suite et la fin du schéma directeur ;
- ✓ La révision de la Déclaration d'Utilité Publique du captage de la Négociale ;
- ✓ Le renouvellement du réseau Chemin de Flandin à Loriol;
- ✓ Des reprises de branchements au niveau du pôle médico-commercial de Loriol ;
- ✓ L'approfondissement du réseau DN 125 mm Avenue du Général de Gaulle à Loriol ;
- ✓ La modification du réseau Chemin de Combemaure à Grâne ;
- ✓ L'extension de réseau Chemin de Côte Roide à Savasse ;

Le listing présenté ici pour le dévoiement, les extensions et le renouvellement n'est pas exhaustif. Cette liste correspond à un prévisionnel pour l'année 2022. Il est possible que certains travaux soient réalisés ultérieurement.

F. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- ✓ Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- ✓ Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2022, le délégataire a traité **7 dossiers de FSL**, le nombre de demande d'aides accepté n'est pas communiqué.

Par ailleurs, **61 demandes de dégrèvements ont été acceptées par le délégataire en 2022** selon l'application de la Loi Warsmann.